



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1825

Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'Association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLASSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1825 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL AUX 9 MAISONS DE L'ENFANCE DE LYON ET A L'ASSOCIATION ENTRAIDE PIERRE VALDO - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'APPLICATION AVEC CHACUNE DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/800 du 19 janvier 2015, vous avez approuvé les conventions-cadres 2015-2020 avec les 9 maisons de l'enfance de Lyon ainsi qu'avec l'Entraide Pierre Valdo dont une part de l'activité est similaire à une maison de l'enfance et qui bénéficie, à ce titre, d'un traitement de même nature que celles-ci.

Ces conventions s'inscrivent dans le cadre d'une politique de soutien à la vie associative car il ne saurait y avoir de développement urbain équilibré et durable sans un réseau associatif dynamique et innovant qui contribue au renforcement des liens de solidarité entre les habitants d'un même quartier.

Ce réseau repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général telles que les centres sociaux, les maisons des jeunes et de la culture et les maisons de l'enfance, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par les collectivités publiques en raison de la qualité et de la diversité des services rendus à nos concitoyens, notamment ceux rencontrant les difficultés les plus grandes.

En effet, par leur ancrage dans les territoires, ces associations constituent :

- des lieux ressources pour le développement des individus, le renforcement de leur capacité d'agir de façon individuelle ou collective, l'accès à la citoyenneté ;
- des lieux de croisement et de rencontres entre les populations favorisant le lien social de proximité et la cohésion sociale à l'échelle du territoire lyonnais ;
- une offre de services de proximité innovante et adaptée aux besoins et aux aspirations du territoire, notamment aux populations les plus fragiles, dans une visée d'autonomisation des personnes et de développement du vivre-ensemble ;
- des espaces de participation et de démocratie locale favorisant la prise de parole et de responsabilité des habitants ;
- une ressource complémentaire pour le développement social, éducatif, culturel, des territoires et de la Ville de Lyon, par leur capacité de mobilisation et de travail en réseau, participant tant à sa cohésion qu'à son rayonnement.

Les maisons de l'enfance œuvrent principalement à la promotion et au développement d'activités socioéducatives pour les enfants de Lyon et leurs familles. Elles conduisent des projets associatifs répondant aux besoins de leur territoire d'implantation et ancrés dans un réseau partenarial local.

En 2014, les neuf maisons de l'enfance de Lyon représentaient près de 4 800 adhérents et plus de 118 salariés en équivalents temps plein.

En outre, depuis 2014, cinq maisons de l'enfance de Lyon et l'Association Entraide Pierre Valdo sont partenaires de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre d'accueils périscolaires dans le cadre de l'expérimentation lyonnaise de la réforme des rythmes scolaires.

Ces associations contribuent ainsi pleinement à la richesse du projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon en valorisant leur expérience et leur savoir-faire en matière d'approche éducative auprès des enfants lyonnais et de leurs familles.

De la même façon, elles participent fortement au développement et à la cohésion des territoires en s'impliquant dans différentes politiques publiques conduites par la Ville de Lyon et en s'inscrivant dans de nombreux dispositifs contractuels qui engagent la Ville de Lyon :

- le Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise et la Convention Territoriale de Lyon ;
- le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Rhône ;
- la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Lyon ;
- le Contrat Local de Santé de Lyon.

Les conventions-cadres constituent également un cadre de référence pour la mise en œuvre du partenariat entre la Ville de Lyon et les maisons de l'enfance en définissant des objectifs que chaque association s'engage à remplir sur la durée du conventionnement en contrepartie de la subvention de fonctionnement général versée annuellement par la Ville de Lyon.

Des rencontres techniques et politiques, sous la forme de dialogues de gestion, sont organisées plusieurs fois dans l'année et permettent de faire un point précis sur l'ensemble des projets et actions conduits au cours de l'année, mais aussi d'aborder les questions de fonctionnement, de gestion et d'équilibre économique général des associations.

Ce cadre de travail responsabilisant, mis en place depuis plusieurs années, donne aux associations les éléments de lisibilité et de stabilité indispensables au développement de leurs projets associatifs tout en permettant les ajustements nécessaires et en assurant une maîtrise de la dépense publique dans un contexte économique et budgétaire très contraint.

Ainsi, les subventions de fonctionnement général sont versées en deux tranches :

- une première tranche soumise en tout début d'année à l'approbation du Conseil municipal sur la base d'un montant prévisionnel de subvention annuelle ;

- puis attribution et versement du solde, éventuellement ajusté à l'issue des différentes rencontres de dialogues techniques et politiques, soumis à l'approbation du Conseil municipal au cours de l'année.

Vu la délibération n° 2015/800 du 19 janvier 2015 ;

Vu le modèle-type de convention ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Les subventions de fonctionnement général suivantes, au titre de l'année 2016, sont allouées à chacune des Maisons de l'Enfance et à l'Association Entraide Pierre Valdo, comme suit :

Associations	Montant
Maison de l'Enfance Lyon 3 ^e Est	330 007 €
Maison de l'Enfance 3 ^e Ouest Part-Dieu	84 930 €
Association de gestion de la Maison de l'Enfance et de la jeunesse de la Croix-Rousse	146 666 €
Maison de l'Enfance de Ménival	146 526 €
Maison de l'Enfance du 6 ^e	430 658 €
Association de gestion de la Maison de l'Enfance du 7 ^e arrondissement	289 033 €
Maison de l'Enfance de Monplaisir	482 970 €
Maison de l'Enfance de la Duchère	248 114 €
Maison de l'Enfance Robert Wolville de Lyon 9 ^e - Saint Rambert	238 322 €
Entraide Pierre Valdo	234 494 €
TOTAL	2 631 720 €

2. Le modèle de convention d'application susvisé, à signer entre la Ville de Lyon et chacune des associations pour lesquelles une convention-cadre a déjà été approuvée, est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. La dépense en résultant, soit 2 631 720 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 41942, nature 6574, fonction 421, après transfert de :

- 4 784 € depuis la ligne de crédit 41944, nature 6574, fonction 522
- 265 217 € depuis la ligne de crédit 72988, nature 6574, fonction 522.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD